



Ce projet a été élaboré suite aux bilans effectués avec les enseignantes lors des conseils de cycles et aux réflexions menées lors des réunions de concertations avec les accompagnatrices pédagogiques. Il rejoint dans ses grandes lignes les points du projet général de l'établissement et se décline selon trois axes.

Axe 1

Une Ecole visant l'excellence dans le sens du développement personnel et de l'épanouissement de chaque enfant et permettant à chacun de découvrir et d'exploiter tout son potentiel en dehors de toute dimension sélective et de toute compétition.

Axe 2

Une Ecole de bienveillance et d'accueil de chaque enfant où chacun puisse être reconnu dans sa singularité.

Axe 3

Une Ecole soucieuse de la cité en éduquant les enfants et en les aidant à la prise de conscience de leur responsabilité vis-à-vis de l'autre et du monde dont ils auront à répondre.

Pour cela, il conviendra de réfléchir en équipes et de remanier nos approches et nos méthodes pédagogiques :

- a.** Renforcer l'appropriation et la maîtrise par les élèves de la langue d'enseignement : le Français.
- b.** Remettre l'accent très fortement sur le sens de la personne et la formation du citoyen. Connaissance et compréhension du sens des règles, du droit et de la « loi ». Développement de la conscience citoyenne, de la notion d'intérêt général, du bien commun et de la conscience éthique.

Le règlement concerne les règles considérées comme nécessaires à la possibilité d'une vie communautaire dans toute collectivité. Le droit concerne la possibilité d'une justice fondée sur la reconnaissance des personnes dans la réciprocité de ce que chacun doit à « l'autre ». Dans ce sens, droits et devoirs sont intimement liés. Cette dimension dépasse la simple observance d'un règlement. La « loi » ouvre sur la dimension qui nous dépasse, d'une reconnaissance absolue de l'autre dans son unicité.

- c.** Redonner toute son importance à l'acquisition des fondamentaux en termes de connaissance et de culture.

- d. Veiller à assurer dans un contexte physique et moral le bien-être et la sécurité des enfants.
- e. Mettre au cœur de nos enseignements le souci du développement durable, dans sa dimension écologique, éthique, sociale et politique.
- f. Lutter en agissant résolument contre le harcèlement déclaré et/ou endémique qui sévit. Pour cela, il convient que chaque enseignant porte un regard attentif et vigilant sur les comportements des élèves, et ne banalise pas ce phénomène.
- g. Renforcer le sens donné à « l'évaluation » considérée comme une étape dans le processus d'apprentissage, liée à l'acquisition des compétences attendues, à la fois par rapport à la discipline et aux savoirs faire de l'élève.

*Les évaluations sont **d'abord** un regard bienveillant porté sur des productions orales ou écrites qui visent à mettre en lumière un moment dans le parcours de l'élève en vue de l'acquisition des compétences attendues. Elles constituent des étapes nécessaires dans la vérification d'un processus d'apprentissage. En ce sens, l'enseignant cherchera à rendre l'élève partenaire dans la critique positive de ses productions en encourageant le plus souvent possible à l'auto-évaluation.*